

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>48936</b>	De <b>M. Guénaël Huet</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > psychiatrie	<b>Analyse</b> > psychologues. pédopsychiatres. formation.
Question publiée au JO le : <b>04/02/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prédominance de la psychanalyse dans la formation des psychologues et des pédopsychiatres. Dans les CMP où sont adressés les enfants ayant des troubles scolaires ou du comportement, on note une omniprésence de psychothérapeutes de formation psychanalytique. Les avancées des neurosciences et de la neuropsychologie ne sont donc pas prises en compte dans les propositions de traitement thérapeutique. Ainsi, des enfants, qui rencontrent de vrais problèmes, ne pourront être soignés par des thérapies ayant prouvé leur efficacité scientifique. Aussi, il lui demande de bien lui faire connaître les intentions du Gouvernement quant à l'évolution de la formation des psychologues, pédopsychiatres.